



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CDAPH

Question écrite n° 101758

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'article 3 du projet de décret relatif à l'attribution de l'AAH (allocation aux adultes handicapés). En attribuant la majorité des voix aux représentants de l'État siégeant dans les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), le principe du "décideur payeur" risque de remettre en cause le système ainsi que le rôle des soixante-six organisations nationales représentatives des personnes en situation de handicap. En effet, le critère financier peut influencer gravement sur l'allocation de ces aides. Devant cette inquiétude du comité d'entente, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101758

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2206

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)